

DESCRIPTION DU POSTE

1. Missions générales :

Au sein du Département Habitat et Urbanisme, sous l'autorité hiérarchique du Directeur de l'Ecologie Urbaine et du Responsable de la mission « Hygiène Urbaine », l'inspecteur de salubrité sera en charge de l'application de la police sanitaire au nom de l'autorité municipale (RSD) et des pouvoirs de police délégués d'Etat (Code de la Santé Publique) en matière d'Hygiène et de Santé Publique sur le territoire de la commune

A ce titre, vous réalisez des enquêtes et mettez en œuvre les procédures adaptées en matière de contrôle administratif et technique des règles d'hygiène dans les domaines de la lutte contre l'habitat indigne/insalubre, de la lutte contre les nuisances sonores, de la sécurité et de l'hygiène alimentaire.

♦ **Habitat Indigne/Insalubre :**

- réaliser l'évaluation des risques sanitaires dans les immeubles (parties privatives et communes) au moyen de visites effectuées sur place
- conduire la phase contradictoire préalable à l'engagement de procédure : médiation, gestion de conflit entre propriétaire et locataire, recommandation amiable, etc.
- rédiger les rapports d'enquête d'évaluation des risques sanitaires (conformité au RSD, au Code de la Santé Publique) et d'évaluation de décence
- rédiger les courriers, notes, comptes rendus, constats, mises en demeure et procès-verbaux relatifs au suivi des procédures d'insalubrité et des infractions le cas échéant ;
- évaluer et mettre en œuvre les procédures appropriées en matière d'habitat insalubre (arrêtés d'insalubrité) et des procédures associées (suivi relogement et travaux, travaux d'offices...)
- suivre les travaux de sortie d'insalubrité réalisés d'office par la Ville en cas de carence des propriétaires

♦ **Bruit :**

- Gérer les plaintes en lien avec les bruits de voisinage
- réaliser des mesures sonométriques et exploiter les données
- vérifier la conformité acoustique des établissements recevant du public et/ou diffusant de la musique amplifiée

♦ **Alimentaire :**

- effectuer des contrôles en sécurité alimentaire des établissements de restauration, des halles, marchés et des établissements de vente ou de production de denrées alimentaires

2. Missions spécifiques :

- **Référent en matière d'hygiène de l'habitat** , à ce titre :
 - assurer une veille réglementaire et juridique sur les problématiques d'habitat ancien dégradé, insalubre et dangereux.
 - développer une expertise sur les thématiques du Plomb, de l'Amiante, du CO, de la sécurité électrique des logements...
 - participer aux actions concertées sur le territoire communal liées aux différents dispositifs de repérage et de traitement de l'habitat indigne et indécemment (OPAH, DALO, PDLHI, ...)
- ♦ Participer aux **commissions communales de sécurité**
- ♦ Fournir des avis sanitaire sur les demandes de **permis de construire**

3. Connaissances :

- Cadre réglementaire, technique et juridique en matière d'hygiène et de protection générale de la santé publique (principalement : Règlement Sanitaire Départemental, Codes de la Santé Publique, de la Construction et de l'Habitation, de la Consommation, de la Procédure Pénale)
- Environnement partenarial, institutionnel et administratif en rapport avec la lutte contre l'habitat indigne.
- Agent assermenté compétent pour dresser des contraventions en cas d'infraction avérée
- Permis B exigé

4. Qualités :

- Goût pour le travail de terrain et le contact avec les administrés
- Capacité à travailler en équipe et en transversalité
- Rigueur et Sens du relationnel et de la diplomatie avérés
- Sens du service public et des responsabilités (neutralité, devoir de réserve, discrétion, etc.)
- Autonomie, méthode, ponctualité

5. Savoir Faire :

- Savoir analyser et évaluer les risques sanitaires, proposer des prescriptions de travaux en vue de remédier à l'insalubrité et choisir la procédure à mettre en oeuvre ;
- Savoir manipuler les appareils d'analyse des désordres liés à l'habitat dégradé et/ou au bruit (humidimètre ; outils de mesures électriques ; lasermètre ; sonomètre..etc.)
- Savoir reproduire des plans schématiques des logements visités ;
- Maîtrise des écrits administratifs (rédaction de rapports, de courriers circonstanciés, de procès-verbaux, etc.)

6. Relations en lien avec l'exercice des missions :

- en interne : Urbanisme, Habitat /Logement, OPAH, Police municipale, Services sociaux
- en externe : administrés (locataires et propriétaires), professionnels de l'immobilier (gestionnaires de biens, syndicats), partenaires institutionnels (ARS ; DDT, ADIL ; CMS, DDPP...)

7. Risques spécifiques liés à l'emploi :

- Déplacements dans des locaux ou des lieux pouvant être insalubres, dangereux (terrains et logements)
- Missions auprès d'un public en situation de précarité sociale
- Confrontation à des situations et des publics difficiles.

Rémunération statutaire + régime indemnitaire + prime de fin d'année

Les candidatures doivent être adressées avant le 8 juin 2018 à l'attention de
Madame Bérangère GLIN
Cheffe du Département des Ressources humaines –
1, rue Racine – 84045 Avignon Cedex 9
ou par mail : mobilite.recrutement@mairie-avignon.com